

*Autre partie à la procédure:* Consejería de Educación de la Junta de Andalucía

Par ordonnance du 8 décembre 2016, le Tribunal (neuvième chambre) a rejeté le pourvoi et a condamné M. Rosa Rodríguez à supporter ses propres dépens.

---

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Sąd Apelacyjny w Gdańsku (Pologne) le 4 octobre 2016 — Stefan Czerwiński/Zakład Ubezpieczeń Społecznych Oddział w Gdańsku**

**(Affaire C-517/16)**

(2017/C 022/06)

*Langue de procédure: le polonais*

**Jurisdiction de renvoi**

Sąd Apelacyjny w Gdańsku

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Stefan Czerwiński

*Partie défenderesse:* Zakład Ubezpieczeń Społecznych Oddział w Gdańsku

**Questions préjudicielles**

- 1) la classification d'une prestation sous une des branches de sécurité sociale énumérées à l'article 3 du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004, portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans la déclaration effectuée par l'État membre en application de l'article 9 dudit règlement relève-t-elle de l'appréciation des autorités ou des juridictions nationales?
- 2) la pension de transition découlant de l'ustawa o emeryturach pomostowych (loi polonaise sur les pensions de transition) du 19 décembre 2008 (Dz. U. de 2015, position 965, telle que modifiée) constitue-t-elle une prestation de vieillesse au sens de l'article 3, paragraphe 1, sous d), du règlement n° 883/2004?
- 3) l'exclusion de la règle de la totalisation des périodes pour l'ouverture du droit aux prestations de préretraite (article 66 et considérant 33 du règlement n° 883/2004) exerce-t-elle une fonction de protection en matière de sécurité sociale découlant de l'article 48, sous a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne — 2012/C 326/01?

---

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunale Amministrativo Regionale per il Lazio (Italie) le 12 octobre 2016 — MA.T.I. SUD SpA/Società Centostazioni Spa**

**(Affaire C-523/16)**

(2017/C 022/07)

*Langue de procédure: l'italien*

**Jurisdiction de renvoi**

Tribunale Amministrativo Regionale per il Lazio

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* MA.T.I. SUD SpA

*Partie défenderesse:* Società Centostazioni Spa

### Questions préjudicielles

- 1) Si l'on considère que les États membres ont la faculté d'imposer le caractère onéreux de l'assistance à l'établissement du dossier en vue de régulariser celui-ci, l'article 38, paragraphe 2-bis, du décret législatif n° 163 de 2006, dans sa version en vigueur à la date de l'avis de marché en cause [...] est-il ou non contraire au droit communautaire lorsqu'il prévoit le paiement d'une «*sanction pécuniaire*» d'un montant qui doit être fixé par le pouvoir adjudicateur («*montant qui ne peut être inférieur à un pour mille ou supérieur à un pour cent de la valeur du marché, et en tout état de cause qui ne peut être supérieur à 50 000 euros et dont le versement est garanti par la caution provisoire*») au regard du montant excessivement élevé et du caractère fixé à l'avance de la sanction, celle-ci ne pouvant être modulée en fonction de la situation concrète à régler, c'est-à-dire de la gravité de l'irrégularité à laquelle on souhaite remédier?
- 2) Au contraire, ce même article 38, paragraphe 2-bis, du décret législatif n° 163 de 2006 (toujours dans sa version en vigueur à la date mentionnée ci-dessus) viole-t-il le droit communautaire en ce que le caractère onéreux de l'assistance à l'établissement du dossier peut-être en soi considéré comme contraire aux principes tendant à l'ouverture maximale du marché à la concurrence auxquels répond ce régime d'assistance, puisque la loi impose à la commission d'adjudication d'effectuer cette assistance dans l'intérêt public d'atteindre cet objectif de concurrence?

---

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Najvyšší súd Slovenskej republiky (Slovaquie) le  
20 octobre 2016 — Volkswagen AG/Finančné riaditeľstvo SR**

**(Affaire C-533/16)**

(2017/C 022/08)

*Langue de procédure: le slovaque*

### Jurisdiction de renvoi

Najvyšší súd Slovenskej republiky

### Parties dans la procédure au principal

*Partie requérante:* Volkswagen AG

*Partie défenderesse:* Finančné riaditeľstvo SR

### Questions préjudicielles

- 1) La directive 2008/9<sup>(1)</sup> et le droit au remboursement de la taxe doivent-ils être interprétés en ce sens que l'exercice du droit au remboursement de la TVA exige nécessairement le respect de deux conditions cumulatives, à savoir
  - i) la livraison d'un bien ou la fourniture d'un service, et
  - ii) l'application de la TVA par le fournisseur sur la facture?
- 2) En d'autres mots, est-il possible que le remboursement de la taxe soit demandé par l'assujetti auquel la TVA n'a pas été appliquée au moyen d'une facture?
- 3) Est-il conforme au principe de proportionnalité ou de neutralité de la TVA que le délai de remboursement de la taxe soit calculé à dater d'un moment où ne sont pas remplies toutes les conditions matérielles pour l'application du droit au remboursement de la taxe?
- 4) Les dispositions de l'article 167 et de l'article 178, sous a), de la directive TVA s'interprètent-elles, à la lumière du principe de neutralité fiscale, en ce sens que, dans les circonstances du cas d'espèce et sous réserve du respect des autres conditions matérielles et procédurales nécessaires à l'exercice du droit à la déduction de la taxe, elles s'opposent au refus des autorités fiscales de reconnaître à un assujetti le droit au remboursement de la taxe exercé dans le délai prévu par la directive 2008/9, taxe qui lui a été appliquée par le fournisseur sur la facture et qui a été prélevée par ce dernier avant l'expiration du délai de forclusion fixé par le droit national?